

OLYMPIADES DE TOUSSIEU

Règlement

Organisation et description

Les Olympiades de Toussieu se dérouleront le 7 avril 2024, organisé par la municipalité. Les olympiades sont l'enchaînement de plusieurs sports pratiqués en équipe.

Lieu des épreuves

Principalement au Parc Municipal et à la salle du stade.

Participants

Les activités se pratiquent en équipe de 5 personnes. Pas de restriction pour la composition des équipes.

Un nom d'équipe, la liste des membres de l'équipe et un numéro de téléphone référant devront être communiqués.

Les participants mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation le jour des Olympiades.

Pas de certificat médical demandé. Les participants sont conscients qu'il s'agit d'activités physiques et que chaque participant est responsable.

Nombre d'équipe limité. La sélection se fait dans l'ordre d'inscription.

Inscription

L'inscription aux Olympiades se fait directement en ligne sur le site de la mairie ou en mairie (aux horaires d'ouverture) .

Date limite d'inscription: avant le 24 Mars

Frais Engagement

Pas de frais d'engagement.

Date et Horaire

Rendez-vous le 7 avril à 13h à la buvette du stade

Début des épreuves à 13h30.

Fin des olympiades à 17h30

Un verre de l'amitié sera offert à la fin des épreuves à 18h.

Classement

Pas de classement.

Epreuves

Les épreuves sont susceptibles d'évoluer mais la liste actuelle est la suivante:

- Course à pied en relais

- Hockey sur gazon
- Escrime
- Basket ball
- Volley ball
- Athlétisme
- Rugby (sans placage)
- Tennis de table

Afin d'assurer un bon déroulement de la journée, les équipes s'engagent à participer à l'ensemble des épreuves.

Déroulement

2 équipes s'affrontent en même temps sur un sport. Toutes les 15 minutes les équipes changent d'épreuve et d'adversaire.

Sécurité

Les participants s'engagent à respecter les parcours et conseils qui seront détaillés au fur et à mesure des épreuves.

Une attention particulière devra être portée lors de changement de site (parking, route...).

Il est expressément indiqué que les inscrits participent aux Olympiades sous leur propre et exclusive responsabilité.

Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera l'élimination de l'équipe.

Droit d'Image

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images prises à l'occasion de leur participation aux Olympiades. Les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils peuvent apparaître pourront être utilisées sur tous les supports pour une durée de 3 ans.

Loi Informatique et liberté

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

Force majeure

En cas de force majeure, l'organisation pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles. Ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation, soit sur décision propre, soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure.

L'engagement d'un participant aux Olympiades implique l'acceptation pure et simple de ce règlement.